

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 26 février 2021

COVID-19 : bilan de la vaccination

→ La situation sanitaire dans le département :

- taux d'incidence : 126,90 pour 100 000 habitants sur le département pour une moyenne de 162,00 pour 100 000 habitants au niveau régional
- taux de positivité : 5,70 % dans le Cher pour une moyenne de 6,00 % au niveau régional

→ Au 24 février 2021 :

- **19 900 personnes ont reçu un premier vaccin,**
- **8012 personnes ont reçu la seconde injection.**

→ Pour rappel, les personnes concernées par la vaccination sont :

- les personnes âgées dépendantes résidant en établissements et les professionnels de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 ;
- les professionnels libéraux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19, qui exercent en établissement ou en ville ;
- les sapeurs pompiers ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans autonomes (depuis le 18 janvier 2021) ;
- les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement (depuis le 18 janvier 2021).

→ Les centres de vaccination permanents : Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère, Saint-Satur et Sancoins.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, selon l'une des modalités suivantes :

- **une plateforme téléphonique régionale** ouverte de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi :
0 805 021 400 (numéro vert gratuit)
- **une plateforme téléphonique nationale** ouverte 7 jours/7 :
0 800 009 110 (numéro vert gratuit)
- **par internet, sur le site : www.sante.fr**

→ Depuis le 25 février 2021, les personnes de 50 à 64 ans inclus, atteintes de comorbidités, peuvent se faire vacciner par les médecins de ville avec le vaccin AstraZeneca.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication